



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-0120231218-DE



Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
11/12/2023

Date d'affichage
11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, M. GUIBERT Romain, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine, Mme VALENTE Ninjah

Procuration(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro interne de l'acte : 01_2023_12_18

Objet : Fonds Solidarité Logement 2023

Madame le Maire explique que le Fonds de Solidarité pour le Logement institué par la loi du 31 mai 1990 modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 permet aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de téléphone.

Cette participation volontaire s'élève à 0,45 € par habitant, soit 0,45 € x 2639 = 1187,55 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Charly-sur-Marne

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-0220231218-DE

Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
11/12/2023

Date d'affichage
11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Étaient présents :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, M. GUIBERT Romain, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine, Mme VALENTE Ninjah

Procuration(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Étai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro interne de l'acte : 02_2023_12_18

Objet : Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise notamment que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 285 742 € maximum, 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2023.

Les dépenses d'investissement concernées à ce jour sont les suivantes :

- | | | | |
|-------------------|----------------------------|--------------|----------|
| • opération 1032 | Voirie | Article 2152 | 50 000 € |
| • opération 95001 | Acquisition de matériel | Article 2188 | 50 000 € |
| • opération 96003 | Sport culture loisirs | Article 2188 | 36 000 € |
| • opération 99003 | Valorisation du patrimoine | Article 2135 | 35 000 € |
| • opération 99010 | Bâtiments communaux | Article 2135 | 60 000 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'**accepter** les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

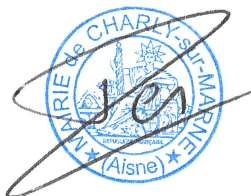
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Charly-sur-Marne

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-0220231218-DE

S²LOW



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-03_2023_12_18-DE



Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
11/12/2023

Date d'affichage
11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, M. GUIBERT Romain, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine, Mme VALENTE Ninjah

Procuration(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro interne de l'acte : 03_2023_12_18

Objet : Décision modificative en section d'investissement

Mme le Maire expose les dépassements de crédits relatifs à l'opération « Route de Pavant » et la nécessité de procéder à des virements de crédits.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-11 et L.5217-10-6,

Vu la délibération du 27/06/2022 portant approbation de l'adoption de la nomenclature simplifiée M57 à compter de l'année 2023

Vu le budget primitif 2023 et notamment l'opération « Route de Pavant » n° 99004

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions inscrites dans cette opération et afin de répondre aux nouveaux besoins qui nécessitent l'inscription de crédits complémentaires

Considérant qu'au moment du vote du budget primitif, l'assemblée n'a pas été invitée à autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section,

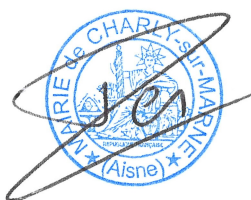
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide les virements de crédits suivants en section d'investissement :

<u>Opération 99004</u> – Route de PAVANT	Article 203	+ 12 100.00 €
	Article 2156	+ 1 900.00 €
	Article 231	+ 6 000.00 €
	Total	+ 20 000.00 €
<u>Opération 95001</u> – Acquisition de Matériel	Article 2328	- 20 000 .00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-03_2023_12_18-DE

The logo for S2LOW, consisting of the letters 'S2LOW' in a stylized blue font with a swoosh underneath.



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-04_2023_12_18-DE

Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Étaient présents :

Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMÉLOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain et Mme VALENTE Ninjah

Pouvoir(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Étai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro de l'acte : 04 2023 12 18 - Construction d'un restaurant scolaire

Objet : Restaurant scolaire : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), coût prévisionnel

Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre confié au groupement PACE—PLANNIBAT-PREVOT-BETELEC-LESLIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et la rémunération définitive du Maître d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 8.1.2 du CCAP du marché de Maîtrise d'œuvre

A l'issue des études d'avant projet définitif, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux est arrêté à :

1 257 050,00, € HTVA

Par conséquent la rémunération du Maître d'œuvre est arrêtée à 150 846,00 € HTVA

Le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux de 2.00 % s'appliquera sur le cout prévisionnel des travaux à savoir 1 257 050,00 € HTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ACCEPTE le présent avenant

1/2

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cet avenant.

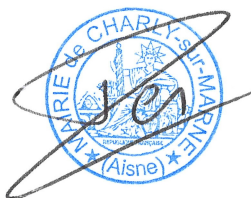
VOTE : Adoptée à l'unanimité des voix (14 voix)

et 6 abstentions :

- M. FALLET Daniel,
- M. JEAUNAUX Jérôme,
- Mme ARNOULET Martine,
- M. FALLET Jean-Luc,
- Mme HOURDRY Francine,
- M. DUBOIS Cyrille.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



2/2

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 002-210201505-20231218-04_2023_12_18-DE





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-05_2023_12_18-DE



Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain et Mme VALENTE Ninjah.

Pouvoir(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro de l'acte : 05 2023 12 18

Objet : Demande de subventions DETR : construction d'un restaurant scolaire

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose le projet de construction d'un restaurant scolaire à l'école élémentaire, ce projet dont le coût prévisionnel est de 1 433 037,00 € HT, soit 1 719 644,40€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le coût du projet se décompose comme suit :

- Groupement d'architectes : 150 846,00€ HT, soit 12% du coût des travaux
- Travaux 1 282 191,00 € HT (y compris 2% sur le coût prévisionnel)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : réception des travaux en rentrée scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement présenté,
- d'inscrire cette dépense au prochain budget primitif,
- de solliciter une subvention de 50% dans le cadre du dispositif départemental DETR.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Charly-sur-Marne

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-05_2023_12_18-DE

S²LO

2/2



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-06_2023_12_18-DE



Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain et Mme VALENTE Ninjah

Pouvoir(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro de l'acte : 06 2023 12 18

Objet : Demande de subvention : API construction d'un restaurant scolaire

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose le projet de construction d'un restaurant scolaire à l'école élémentaire, ce projet dont le coût prévisionnel est de 1 433 037,00 € HT, soit 1 719 644,40€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'API (Aisne Partenariat Voirie)

Le coût du projet se décompose comme suit :

- Groupement d'architectes : 150 846,00€ HT, soit 12% du coût des travaux
- Travaux 1 282 191,00 € HT (y compris 2% sur le coût prévisionnel)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : réception des travaux en rentrée scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement présenté,
- d'inscrire cette dépense au prochain budget primitif,
- de solliciter une subvention de 30% dans le cadre du dispositif API.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

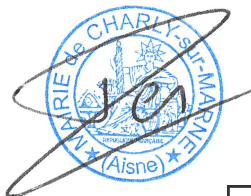
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Charly-sur-Marne

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-06_2023_12_18-DE

S²LOW



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-07_2023_12_18-DE

Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Étaient présents :

Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMÉLOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain et Mme VALENTE Ninjah.

Pouvoir(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Étai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro de l'acte : 07 2023 12 18

Objet : RIFSEEP : modification de la périodicité de versement du CIA

RIFSSEP et CIA modification de la périodicité de versement

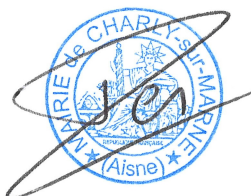
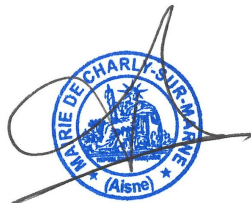
- Mme le Maire rappelle la délibération du 28/11/2017 relative à la mise en place du **Régime Indemnitaire** tenant compte des **Fonctions de Sujétions** de l'**Expertise** et de l'**Engagement Professionnel (RIFSEEP)**.
- Le RIFSEEP comprend d'une part, l'**Indemnité de Fonction de Sujétion** et d'**Expertise (IFSE)** et d'autre part, le **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** attribué à l'agent selon son engagement professionnel et sa manière de service et versé mensuellement
- Mme le maire propose de modifier la délibération initiale afin de verser le CIA chaque année au mois de décembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire et décide que le CIA sera versé en décembre de chaque année.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



2/2

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 002-210201505-20231218-07_2023__12_18-DE





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-08_2023_12_18-DE



Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
11/12/2023

Date d'affichage
11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, M. GUIBERT Romain, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine, Mme VALENTE Ninjah

Procuration(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro interne de l'acte : 08_2023_12_18

Objet : Mise en réforme de biens inscrits à l'inventaire

Divers matériels sont hors d'usage et doivent donc être réformés.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer leur mise en réforme des biens mentionnés sur la liste annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : AUTORISE la mise à la réforme des biens communaux listés en annexe pour une valeur nette comptable de : 260 552.18€

Article 2 : AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-08_2023_12_18-DE





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-09_2023_12_18-DE



Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELLOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain et Mme VALENTE Ninjah.

Pouvoir(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro de l'acte : 09 2023 12 18

Objet : Cadeaux au personnel

Mme le Maire rappelle le départ à la retraite ou pour mutation des agents suivants en 2023 :

Gérard MENARD	30/03/2023	départ à la retraite
Michel SWUMISKI	30/06/2023	départ à la retraite
Martine NOUVEAU	30/06/2023	départ à la retraite
Christelle DUARES	31/12/2023	mutation

Elle propose d'organiser une cérémonie destinée à récompenser ces agents partis et ceux dont le départ prochain est prévu.

A la demande du Trésor Public, Mme le Maire propose de délibérer afin de fixer un montant plafond d'un cadeau de départ à ces agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer un cadeau d'une valeur maximale de 800€ à tout agent lors de son départ à la retraite ou de sa mutation
- Précise que les montants alloués seront sous forme de bons d'achat, de chèque cadeau ou d'un achat réglé par la collectivité

1/2

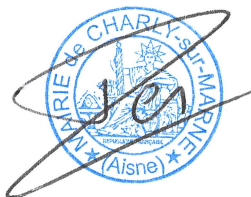
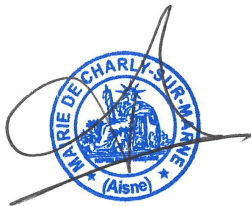
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6288 du budget communal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des voix (19 voix)

avec 1 abstention : Mme HOURDRY Francine

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-09_2023_12_18-DE

S²LO

2/2



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-10_2023__12_18-DE



Séance du 18/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Étaient présents :

Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain et Mme VALENTE Ninjah.

Pouvoir(s) :

Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme BARLET Christelle donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. JEAUNAUX Jérôme donne pouvoir à M. FALLET Jean-Luc

Étai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROBOST Ninon

Numéro de l'acte : 10_2023_12_18

Objet : Convention de mise à disposition de locaux

Madame le Maire expose que par convention, la commune mettrait à disposition du département un bureau au 1^{er} étage de la mairie, destiné aux permanences de l'assistante sociale.

Dans le cadre d'une réorganisation du secrétariat de la mairie, le local mis à disposition sera transféré à l'ancienne trésorerie, propriété de la commune, récemment aménagés et rénovés à cet effet.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

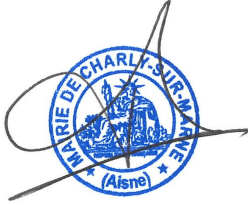
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition à titre gratuit des locaux désignés,
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 002-210201505-20231218-10_2023__12_18-DE

S²LOW